



COMMISSION EUROPEENNE POUR L'EFFICACITE DE LA JUSTICE
(CEPEJ)

PRÉSENTATION DES OUTILS DE LA CEPEJ

LA CEPEJ EN BREF

Créée en
2002

La Commission européenne pour l'efficacité de la justice (CEPEJ) a été créée en 2002 par le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe pour améliorer la qualité et l'efficacité des systèmes judiciaires européens.

Objectifs
novateurs

La CEPEJ vise à **renforcer la confiance des justiciables** dans les systèmes judiciaires et à **promouvoir le service public de la justice**.

46 États
membres

La CEPEJ est composée de **représentants des 46 États membres du Conseil de l'Europe**

4 Groupes
de travail

La CEPEJ a mis en place différents groupes de travail pour aborder des domaines spécifiques d'amélioration. Actuellement, la CEPEJ compte 4 groupes de travail.



**Groupe de travail sur
l'évaluation des systèmes
judiciaires
(CEPEJ-GT-EVAL)**



**Groupe de travail sur la
qualité de la justice
(CEPEJ-GT-QUAL)**



**Groupe de travail sur la
gestion du temps judiciaire
(CEPEJ-SATURN)**



**Groupe de travail sur la
cyberjustice et l'intelligence
artificielle
(CEPEJ-GT-CYBERJUST)**



**Groupe de travail sur la
médiation
(CEPEJ-GT-MED)**

De 2006 à 2007 et de 2017-2019

Les différents groupes de travail ont développé des outils pour l'amélioration de l'administration du service public de la justice. Ces outils sont présentés dans les pages qui suivent.

3 Réseaux
spécifiques

Dans la mise en oeuvre de ses activités, la CEPEJ s'appuie également sur trois réseaux spécifiques.



Réseau des correspondants nationaux (CEPEJ-GT-EVAL)

les points de contact pour la collecte des données

Réseau des tribunaux référents (CEPEJ-GT-SATURN)

consultés sur certaines questions; permettent d'expérimenter des mesures proposées, contribuent à diffuser des outils



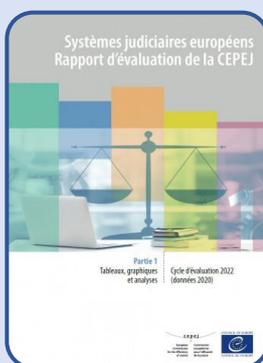
Réseau européen de cyberjustice (CEPEJ-GT-CYBERJUST)

diffusion des outils, forum de réflexion, échange de bonnes pratiques

I. Outils développés en matière d'évaluation de la justice

Le groupe de travail sur l'évaluation ([CEPEJ-GT-EVAL](#)) est chargé du processus régulier d'évaluation des systèmes judiciaires des Etats membres du Conseil de l'Europe. A partir d'un questionnaire et de sa note explicative, et conformément à une méthodologie rigoureuse et bien établie, un nombre important de données relatives au fonctionnement des systèmes judiciaires européens est collecté par la CEPEJ auprès de ses correspondants nationaux. La cohérence et la qualité des données présentées par la CEPEJ reposent sur une coopération continue avec les correspondants nationaux dans le cadre du contrôle de la qualité des données.

Les données collectées qui améliorent la connaissance des systèmes judiciaires et favorisent les échanges de bonnes pratiques, sont présentées dans les outils élaborés par le groupe de travail sur l'évaluation, mais sont aussi accessibles au public sur CEPEJ-STAT.



1. Le Rapport d'évaluation de la CEPEJ sur les systèmes judiciaires européens - publié tous les 2 ans

Cet outil est composé de deux parties: l'une contenant des analyses des tendances européennes observées pour la période examinée, structurées autour de quelques grandes thématiques telles que le budget, les professionnels, l'accès des usagers aux tribunaux, l'efficacité ou encore les TIC; l'autre contenant des fiches pays présentant une sélection de données et indicateurs clés mais aussi des analyses synthétiques des principaux aspects de chaque système judiciaire.

Cliquez sur la photo pour ouvrir le lien



2. L'étude annuelle de la CEPEJ pour le Tableau de bord de la justice de l'Union Européenne

Depuis 2012, la CEPEJ réalise, à la demande de la Commission Européenne (CE), une étude annuelle qui constitue l'une des principales sources du « Tableau de bord de la justice de l'UE » (EU Justice Scoreboard) publié par la CE.

A partir d'un questionnaire, extrait du questionnaire d'évaluation des systèmes judiciaires de la CEPEJ, la CEPEJ collecte des données des correspondants nationaux des Etats membres de l'UE, en suivant la même méthodologie et le même processus de travail.

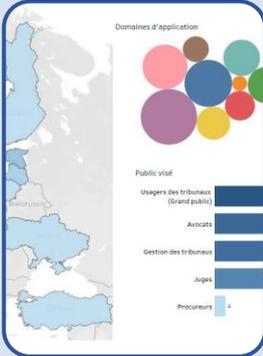
Cliquez sur la photo pour ouvrir le lien



3. Les Tableaux de bord annuels de la CEPEJ pour les Balkans occidentaux et le Partenariat oriental

Ces deux projets de coopération mis en oeuvre par la CEPEJ à la demande de la CE sont également basés sur la méthodologie développée par la CEPEJ en matière d'évaluation des systèmes judiciaires. La CEPEJ organise des collectes spécifiques annuelles et présente les données de manière comparative et au travers de fiches pays contenant des analyses détaillées des principaux indicateurs sélectionnés afin d'améliorer la qualité, l'efficacité et la responsabilité des systèmes judiciaires des bénéficiaires en parvenant à une meilleure connaissance des systèmes et à une identification des tendances régionales.

Cliquez sur la photo pour ouvrir le lien



4. CEPEJ- STAT

Cette base de données contient toutes les données et les commentaires fournis par les Etats membres dans le cadre du cycle d'évaluation de la CEPEJ depuis 2010, accessible librement. Cet outil permet d'accéder aux données mais également d'effectuer certaines comparaisons pertinentes notamment au travers des différents tableaux de bord qui y sont présentés (synthèse des systèmes judiciaires, efficacité, budget, TIC, parité, juges et procureurs). émoire

Cliquez sur la photo pour ouvrir le lien

II. Outils développés en matière de qualité de la justice

Le groupe de travail sur la qualité de la justice (**CEPEJ-GT-QUAL**) se consacre à l'amélioration de la qualité des systèmes judiciaires. Dans le respect de l'indépendance des juges, il collecte les informations sur les méthodes d'évaluation existantes, développe des outils et indicateurs pour mesurer cette qualité et propose des solutions concrètes aux décideurs publics et tribunaux afin de remédier aux dysfonctionnements constatés.

Depuis 2020, il promeut également la médiation en continuant à développer des outils dans ce domaine.

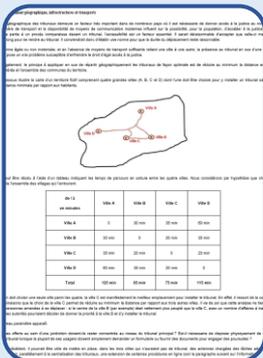
1. Check-list pour la promotion de la qualité de la justice et des tribunaux (2008)



La liste de contrôle est destinée aux décideurs politiques, aux gestionnaires de tribunaux et aux juges chargés de promouvoir et d'améliorer la qualité des services judiciaires. La liste de contrôle contient une liste de questions regroupées par domaine. Ces questions permettent d'identifier rapidement l'existence ou l'absence de politiques de qualité et d'indicateurs de qualité. Les utilisateurs de la liste de contrôle peuvent vérifier si certains domaines sont déjà couverts ou non. Dans le cas contraire, elle peut être utilisée pour contribuer à l'élaboration de nouvelles politiques ou à la modification de celles existantes.

Cliquez sur la photo pour ouvrir le lien

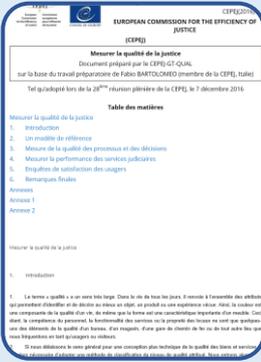
2. Lignes directrices révisées sur la création de cartes judiciaires pour faciliter l'accès à la justice dans un système judiciaire de qualité (2013)



L'accès à la justice est un droit fondamental et essentiel. De ce fait, les États doivent souvent mettre en place un réseau plus ou moins étendu de tribunaux pour rapprocher l'administration judiciaire des citoyens. Conscient de ces enjeux, la CEPEJ a établi le présent document afin de fournir un cadre de référence au service des administrateurs et des décideurs pour entreprendre des réformes et prendre des décisions opérationnelles en vue de dessiner - ou redessiner - la carte judiciaire de tout ou partie d'un pays.

Cliquez sur la photo pour ouvrir le lien

3. Mesurer la qualité de la justice (2016)



La qualité englobe de multiples significations dans divers domaines, y compris judiciaires. Des systèmes ont été développés pour mesurer cette qualité, mais restent limités. L'approche de la CEPEJ propose un modèle concret prenant en compte plusieurs facteurs et offre une méthode complète avec de nombreux indicateurs pour évaluer les services judiciaires. Le présent document fournit ainsi aux décideurs et praticiens une approche, une méthode, et une série d'indicateurs pour mesurer la qualité des services judiciaires.

[Cliquez sur la photo pour ouvrir le lien](#)

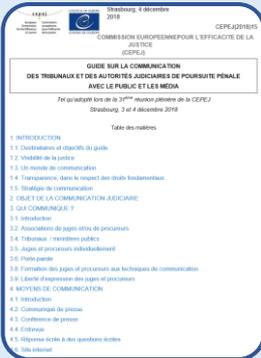
4. Manuel pour la réalisation d'enquêtes de satisfaction auprès des usagers des tribunaux des États membres du Conseil de l'Europe (2016)



Ce manuel a été proposé par le groupe d'experts de la CEPEJ sur la qualité de la justice afin d'aider les administrateurs et les juridictions à développer des enquêtes de satisfaction des usagers du service public de la justice. Les enquêtes mesurent l'évolution et l'appréciation des prestations offertes, mettant ainsi en place une culture de qualité centrée sur les usagers plutôt que sur les performances internes. La CEPEJ propose un modèle-type adaptable accompagné d'un guide méthodologique afin de faciliter le processus.

[Cliquez sur la photo pour ouvrir le lien](#)

5. Guide sur la communication des tribunaux et des autorités judiciaires avec le public et les médias (2018)



Ce guide s'adresse aux tribunaux et autorités judiciaires afin de les aider à gérer leur communication avec le public et les médias. Il souligne l'importance d'une bonne visibilité pour la justice pour assurer la confiance des citoyens envers leur système judiciaire. La CEPEJ entend dès lors proposer un outil permettant aux institutions judiciaires d'adopter une stratégie de communication globale en utilisant tous les moyens disponibles.

[Cliquez sur la photo pour ouvrir le lien](#)

6. Lignes directrices visant à améliorer le savoir faire et les compétences interpersonnelles des juges, à renforcer le partage des connaissances et la collaboration, et à surmonter une culture judiciaire d'isolement (2019)



Ce document donne un aperçu des pratiques et outils utilisés dans les États membres du Conseil de l'Europe afin d'améliorer la qualité de la justice en brisant l'isolement traditionnel des juges. Il se base sur une étude de documents d'information et les réponses à un questionnaire fourni par le réseau des tribunaux pilotes de la CEPEJ. Les éléments clés comprennent l'accès à l'information, le partage d'expérience, un environnement favorable au travail judiciaire et une culture éthique professionnelle. Ces méthodes favorisent une prise de décision éclairée et renforcent la confiance du public dans le système judiciaire.

Cet outil permet aux décideurs et aux praticiens de développer et d'améliorer le partage de connaissances entre les magistrats mais aussi avec des acteurs extérieurs afin d'assurer une justice de qualité.

[Cliquez sur la photo pour ouvrir le lien](#)

7. Lignes directrices et études comparatives sur la centralité de l'usager dans les procédures judiciaires en matière civile et sur la simplification et la clarification du langage avec les usagers (2021)

Dans ce document, la CEPEJ s'est concentrée sur le rôle du justiciable en tant qu'usager du service public de la justice. Deux études comparatives et séries de lignes directrices ont été développées sur la simplification et clarification du langage juridique ainsi que sur le placement de l'usager au centre des procédures civiles.

L'objectif est d'améliorer l'intelligibilité du droit et le respect mutuel entre citoyens et institution judiciaire. Les pratiques de nombreux États membres du Conseil de l'Europe analysées dans ces documents peuvent être utiles à d'autres États membres qui cherchent à résoudre ces problèmes.

[Cliquez sur la photo pour ouvrir le lien](#)



8. Lignes directrices sur l'égalité des genres dans le recrutement et la promotion des juges (2022)

L'égalité entre les femmes et les hommes est un principe fondamental du Conseil de l'Europe, basée sur le principe de non-discrimination. Ces lignes directrices visent à promouvoir l'égalité des genres dans la profession de juge, en garantissant un accès équitable pour tous, une participation équilibrée et une progression basée sur les compétences. Elles prennent également en compte la conciliation travail-famille et cherchent à éliminer toute forme de discrimination ou stéréotype liés au genre.

Ce document peut être un outil d'accompagnement à destination des administrateurs et responsables de recrutement des juges. Les mesures doivent être adaptées aux différentes réalités nationales.

[Cliquez sur la photo pour ouvrir le lien](#)



III. Outils développés en matière d'efficacité et de gestion du temps judiciaire

Depuis sa création, la CEPEJ se concentre sur les délais des procédures judiciaires. En 2007, elle a mis en place un groupe de travail baptisé **CEPEJ-SATURN** pour gérer les thématiques liées au temps judiciaire. Ce groupe collecte des informations précises sur les délais dans chaque État membre afin d'aider à prévenir toute violation du droit à un procès équitable dans un délai raisonnable. Il analyse également ces délais et fournit aux États membres des outils permettant aux tribunaux et ministères publics de mieux les gérer grâce aux lignes directrices existantes.

1. Guide de mise en œuvre des outils CEPEJ (2015)

Le guide SATURN pour la gestion du temps judiciaire vise à résoudre le problème des procédures excessivement longues et à permettre aux tribunaux de travailler de manière prévisible. Il implique tous les acteurs concernés, identifie les obstacles et propose des solutions pratiques pour améliorer la gestion du temps judiciaire. Ce guide offre également un dialogue utile entre la CEPEJ et les tribunaux européens, ainsi qu'une méthodologie en quatre étapes: collecte, évaluation, mise en œuvre des priorités et établissement de rapports.

Ce guide est d'un intérêt certain pour les administrateurs et les praticiens, car il leur fournit une méthode éprouvée afin d'améliorer l'efficacité des tribunaux, réduire considérablement la durée des procédures tout en garantissant une organisation optimale de travail.

[Cliquez sur la photo pour ouvrir le lien](#)



2. Vers des délais-cadres judiciaires européens (Guide de mise en œuvre, 2016)

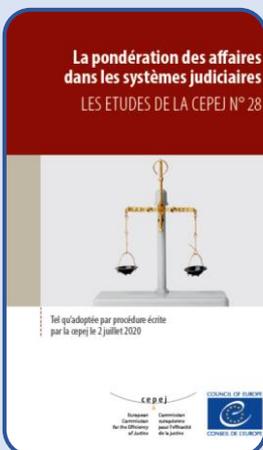


Les délais-cadres sont des outils opérationnels permettant d'évaluer le fonctionnement et les politiques de la justice, ainsi que d'accélérer le règlement des litiges. Ils doivent être fixés pour chaque tribunal et catégorie d'affaires afin de mesurer le respect du principe de procès équitable dans un délai raisonnable.

Le présent guide, qui traite de ces questions, a pour objectifs principaux l'harmonisation de ces durées en Europe ainsi que l'amélioration globale du système judiciaire en termes d'équité, d'accessibilité financière et d'efficacité temporelle. Les administrateurs, les personnels des tribunaux, et les partenaires de la justice trouveront ces indicateurs utiles pour évaluer leur performance, améliorer leurs politiques internes et se conformer aux exigences européennes en matière de droits humains.

Cliquez sur la photo pour ouvrir le lien

3. La pondération des affaires dans les systèmes judiciaires (2020)



La mesure de la complexité du travail judiciaire est une procédure exigeante et indispensable pour prendre des décisions raisonnées. Les pratiques européennes en matière de pondération des affaires ont été examinées par la CEPEJ, mettant en évidence les similitudes et les différences entre les modèles utilisés.

Quatre caractéristiques principales distinguent ces modèles: l'unité de poids, la méthode de collecte des données auprès des juges, la décomposition du poids et le nombre de types d'affaires avec des poids distincts. Une échelle de classement a été proposée pour évaluer chaque modèle selon son niveau de précision et d'effort requis. Des recommandations ont également été formulées pour guider ceux qui souhaitent mettre en place ou réévaluer un système de pondération des affaires judiciaires.

Cliquez sur la photo pour ouvrir le lien

4. Manuel sur les tableaux de bord à l'intention des tribunaux (2021)



Un ensemble équilibré d'indicateurs de performance est essentiel pour atteindre les objectifs, tout comme un conducteur surveille le tableau de bord en conduisant.

Ce manuel propose des recommandations pour concevoir des tableaux de bord judiciaires afin d'améliorer la gestion et la visualisation des données. Il aborde le contenu, la visualisation, les aspects techniques et donne des conseils pratiques adaptés aux besoins spécifiques du système judiciaire. Ce manuel a ainsi vocation à aider les parties prenantes des systèmes judiciaires à suivre et analyser efficacement les performances des tribunaux.

Cliquez sur la photo pour ouvrir le lien

5. Lignes directrices SATURN révisées pour la gestion du temps judiciaire (4e révision, 2021)



Pour mettre en pratique les lignes directrices SATURN sur la gestion du temps du temps judiciaire, une administration nationale doit réaliser des analyses comparatives et identifier les lacunes dans leur application. Des stratégies efficaces doivent être développées pour améliorer cette mise en œuvre. De plus, il est essentiel que ces lignes directrices soient traduites et accessibles à tous les acteurs concernés tels que tribunaux, administrations judiciaires, ministères de la Justice, barreaux locaux et nationaux ainsi que les services chargés de l'exécution des peines.

C'est dans ce sens que ces lignes directrices ont été élaborées en 2015 et mises à jour en 2021. Les différentes recommandations permettent aux parties prenantes des systèmes judiciaires d'élaborer des stratégies adaptées pour la mise en œuvre des lignes directrices SATURN dans différentes juridictions.

Cliquez sur la photo pour ouvrir le lien

6. Outils de réduction de l'arriéré judiciaire (2023)



Cet outil vise à résoudre les problèmes d'arriéré judiciaire en proposant une méthodologie étape par étape pour l'élaboration de stratégies adaptées aux systèmes judiciaires spécifiques. Il identifie les causes sous-jacentes, propose des mesures et offre des approches adaptables. La mise en œuvre nécessite la coopération avec les tribunaux et institutions judiciaires.

L'existence d'un arriéré indique un problème d'efficacité qui peut entraver le droit à un procès équitable dans un délai raisonnable. Il est crucial que les autorités reconnaissent ce problème et s'y engagent au plus haut niveau. Une instance responsable doit superviser tout le processus, coordonner la communication avec le public et garantir la durabilité des solutions mises en place. Il s'agit ainsi d'un outil précieux qui peut aider les administrateurs et praticiens à résoudre ces problèmes persistants.

Cliquez sur la photo pour ouvrir le lien

7. Checklist pour la gestion du temps judiciaire(2023)



Afin d'éviter les retards et réduire les délais des procédures judiciaires, il est recommandé aux autorités compétentes de collecter des informations sur les affaires pour un suivi et une analyse du fonctionnement du système judiciaire.

Par rapport à cela, la CEPEJ a jugé utile d'élaborer une Checklist pour la gestion du temps à l'usage des parties prenantes des systèmes judiciaires car elle fournirait un outil diagnostique permettant de recueillir des informations pertinentes sur les affaires tout en analysant efficacement leur durée. Sur cette base, ce guide aide à mettre en place des mesures concrètes visant à résoudre rapidement les litiges tout en rendant le processus plus transparent et prévisible pour tous ceux qui utilisent le système judiciaire.

Cliquez sur la photo pour ouvrir le lien

8. La pondération des affaires au sein des ministères publics (2023)



La pondération des affaires permet une compréhension plus approfondie et précise de la complexité du travail judiciaire, facilitant ainsi une gestion éclairée et fondée sur les données du système. Certaines juridictions européennes ont pris des initiatives pour intégrer la pondération des affaires dans leurs services de ministères publics. Cet outil examine différentes approches pour mener des analyses de pondération des affaires et mesurer les charges de travail des procureurs, afin d'identifier les applications possibles et les expériences acquises. Il vise à aider les décideurs publics et les ministères publics dans le développement et l'intégration de la pondération des affaires dans leurs opérations, pour améliorer leurs capacités managériales, contribuant ainsi à une efficacité accrue du ministère public. Des principes directeurs clés représentant les meilleures pratiques ont également été formulés pour guider ceux qui souhaitent mettre en place ou réévaluer un système de pondération des affaires pour les procureurs.

Cliquez sur la photo pour ouvrir le lien

IV. Outils développés en matière de cyberjustice et intelligence artificielle

Le Groupe de travail sur la cyberjustice et l'intelligence artificielle ([CEPEJ-GT-CYBERJUST](#)) est chargé d'élaborer des outils visant à encadrer les technologies de l'information et de la communication ainsi que les mécanismes d'intelligence artificielle dans les systèmes judiciaires.

Son objectif est d'améliorer tant en efficacité qu'en qualité le fonctionnement de ces derniers. Les thèmes abordés incluent visioconférences, résolution alternative des litiges et procédures judiciaires digitales.



1. Centre de ressources sur la cyberjustice et l'IA

Le Centre de ressources sur la cyberjustice et l'intelligence artificielle constitue un point central, accessible au public, pour obtenir des informations fiables sur les systèmes d'intelligence artificielle et sur d'autres outils clés de cyberjustice appliqués dans la transformation numérique du système judiciaire. Il permet de bénéficier d'une vue d'ensemble de ces systèmes et outils, et fournit un point de départ à un examen plus approfondi de leurs risques et de leurs avantages pour les professionnels et les utilisateurs finaux, conformément à la "Charte éthique européenne sur l'utilisation de l'IA dans les systèmes judiciaires et leur environnement".

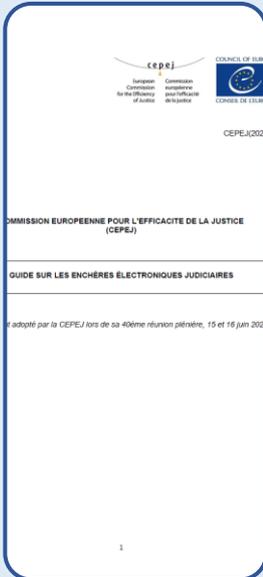
Cliquez sur la photo pour ouvrir le lien

2. Lignes directrices sur les modes alternatifs de règlement en ligne des litiges (2023)

Certains États membres du Conseil de l'Europe ont progressé dans l'introduction des nouvelles technologies dans les MARL au sein de leurs systèmes juridiques. Toutefois, ces initiatives doivent être conformes aux principes fondamentaux liés à ces méthodes non contradictoires ou basées sur le consensus pour régler les différends : confidentialité, caractère volontaire et indépendance du prestataire.

Cliquez sur la photo pour ouvrir le lien

3. Guide sur les enchères électroniques judiciaires (2023)



Les services électroniques sont omniprésents dans notre vie quotidienne, y compris dans le domaine de la justice. Les autorités cherchent des solutions innovantes pour exécuter les décisions judiciaires de manière efficace et transparente, sans compromettre leur efficacité. Le guide sur les enchères électroniques judiciaires développé par la CEPEJ vise à accompagner les États membres vers une cyberjustice. Ce guide fournit un cadre global couvrant tous les aspects liés aux enchères judiciaires, complété par une checklist pour le contrôle qualité et une étude comparative détaillée sur leur mise en œuvre en Europe. Il offre l'opportunité d'évaluer et d'améliorer les fonctionnalités existantes ainsi que de partager les bonnes pratiques entre pays afin d'améliorer les systèmes informatiques nationaux.

Ce guide s'appuie sur une [Étude comparative sur l'utilisation des enchères judiciaires électroniques dans les états membres du Conseil de l'Europe](#) (2023) qui vise à fournir des informations pratiques supplémentaires sur la manière dont les enchères électroniques sont conduites et où y accéder pour des pays spécifiques, et en comparer les caractéristiques principales sous une forme résumée.

Cliquez sur la photo pour ouvrir le lien

4. Charte éthique européenne d'utilisation de l'intelligence artificielle dans les systèmes judiciaires et leur environnement (2018, CEPEJ-GT-QUAL)



La Charte fournit un cadre de principes destinés à guider les décideurs politiques, les juristes et professionnels de la justice dans la gestion du développement rapide de l'IA dans les processus judiciaires nationaux. Le point de vue de la CEPEJ, tel qu'énoncé dans la Charte, est que l'utilisation de l'IA dans le domaine de la justice peut contribuer à améliorer l'efficacité et la qualité du travail des tribunaux.

Sa mise en œuvre doit se faire de manière responsable en conformité avec les droits fondamentaux garantis notamment par la Convention européenne des droits de l'homme (CEDH) et la Convention du Conseil de l'Europe pour la protection des données à caractère personnel. Pour la CEPEJ, il est crucial de garantir que l'IA reste un outil au service de l'intérêt général et que son utilisation se fasse dans le respect des droits individuels.

Cliquez sur la photo pour ouvrir le lien

5. Outil d'évaluation pour l'opérationnalisation de la Charte éthique européenne sur l'utilisation de l'intelligence artificielle dans les systèmes judiciaires et leur environnement (2023, CEPEJ-GT-QUAL)



L'Outil d'évaluation pour l'opérationnalisation de la Charte éthique européenne sur l'utilisation de l'intelligence artificielle dans les systèmes judiciaires et leur environnement vise à opérationnaliser ladite Charte de la CEPEJ en prévoyant un ensemble de vérifications, de mesures clés et de garanties que les décideurs au sein des systèmes judiciaires devraient suivre lorsqu'ils achètent, conçoivent, développent, mettent en œuvre et/ou utilisent l'IA dans les systèmes judiciaires et leur environnement, afin d'être en conformité avec les principes de la Charte de la CEPEJ. L'outil d'évaluation aligne sa logique sur celles des réglementations basées sur la conformité et le risque. En outre, il vise à compléter l'évaluation de l'impact sur les droits humains, la démocratie et l'État de droit (HUDERIA), qui est en cours de développement par le Comité sur l'intelligence artificielle (CAI) du Conseil de l'Europe, en ajoutant une série pratique de mesures axées sur le respect éthique appliquées au pouvoir judiciaire.

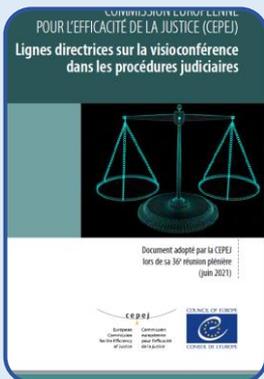
Cliquez sur la photo pour ouvrir le lien



6. Lignes directrices sur la numérisation des dossiers judiciaires et la digitalisation des tribunaux (2021)

Les lignes directrices fournissent un cadre complet couvrant les aspects juridiques, organisationnels, socioculturels et techniques de la numérisation des dossiers judiciaires. Elles visent à établir un canal numérique permettant l'échange entre tribunaux et usagers tout en respectant les valeurs essentielles de justice. Ces directives sont adaptées aux spécificités institutionnelles, juridiques et technologiques propres à chaque État afin d'assurer une mise en œuvre efficace du système de numérisation des dossiers tout en garantissant le traitement adéquat des données.

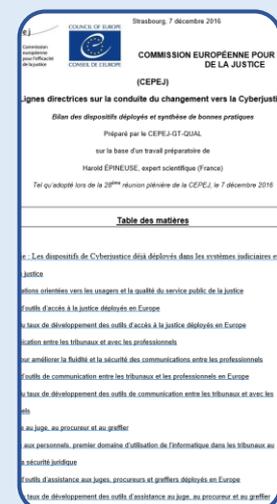
Cliquez sur la photo pour ouvrir le lien



7. Lignes directrices sur la visioconférence dans les procédures judiciaires (2021)

Ces lignes directrices fournissent un ensemble de mesures de références pour que l'utilisation des visioconférences dans les procédures judiciaires garantisse un procès équitable et sécurisé, en respectant les droits des parties. Elles couvrent tous types de procédures judiciaires, avec une attention particulière aux aspects techniques. Une annexe fournit une checklist pour la mise en œuvre pratique de la visioconférence dans le domaine juridique, à l'attention des parties prenantes aux systèmes judiciaires.

Cliquez sur la photo pour ouvrir le lien



8. Lignes directrices sur la conduite du changement vers la Cyberjustice (2016, CEPEJ-GT-QUAL)

À travers ces Lignes Directrices, la CEPEJ souhaite non seulement contribuer à documenter d'applications informatiques dans les systèmes judiciaires en rassemblant des expériences parmi les plus récentes des systèmes judiciaires européens, mais aussi apporter un regard critique sur l'évolution de l'informatique appliqué à la justice dans les dernières années, ainsi que les défis qu'elle pose, tant aux professionnels de la justice qu'aux décideurs publics. C'est donc en faisant référence au terme « Cyberjustice » que la CEPEJ entend promouvoir un certain nombre de réflexions sur ce champ, et apporter aux systèmes judiciaires qui le souhaitent une expertise qui dépasse les questions du développement et du bon fonctionnement des outils informatiques, pour embrasser toutes les évolutions à l'œuvre dans la façon dont se rend la justice en mobilisant des technologies de l'information et de la communication.

Cliquez sur la photo pour ouvrir le lien



9. Boîte à outils pour la mise en œuvre des Lignes directrices sur la cyberjustice (2019, CEPEJ-GT-QUAL)

Confrontée à une demande accrue de soutien dans ce domaine dans le cadre de ses programmes de coopération, la CEPEJ a pris l'initiative d'élaborer une Boîte à outils pour soutenir la mise en œuvre des Lignes Directrices sur la conduite du changement vers la cyberjustice. La boîte à outils se veut un instrument pratique pour les décideurs politiques et pour tous ceux qui participent à la mise en œuvre des activités de coopération de la CEPEJ.

Cliquez sur la photo pour ouvrir le lien

V. Outils développés en matière de médiation

Le Groupe de travail sur la médiation (CEPEJ-GT-MED) qui a été en vigueur de 2006 à 2007 et de 2017-2019) a joué un rôle clé dans le développement des pratiques de la médiation en Europe, couvrant les domaines familiaux, pénaux, administratifs et civils. Il a élaboré des lignes directrices pour une application efficace des recommandations du Comité des Ministres. Depuis 2020, il fait partie intégrante du groupe CEPEJ-GT-QUAL et continue ses travaux sous cette nouvelle structure.

Boîte à outils pour le développement de la médiation

Assurer la mise en œuvre des lignes directrices de la CEPEJ sur la médiation



COMMISSION EUROPÉENNE POUR L'EFFICACITÉ DE LA JUSTICE (CEPEJ)
CEPEJ0101010



1. Boîte à outils pour le développement de la médiation (2018)

La boîte à outils vise à soutenir les États membres dans le développement des pratiques de médiation grâce à différents instruments pratiques. Cette boîte à outils permet aux parties prenantes d'adapter les outils proposés selon leurs besoins spécifiques: checklists pour faciliter les projets pilotes nationaux, document destiné aux juges et greffiers sur renvoi judiciaire vers la médiation, programme de formation des médiateurs débutants, documents de sensibilisation des professions judiciaires (huissiers de justice, notaires, avocats); foire aux questions sensibilisant au concept même de médiation ainsi qu'un guide spécifique aux avocats élaboré avec le conseil des barreaux européens (CCBE).

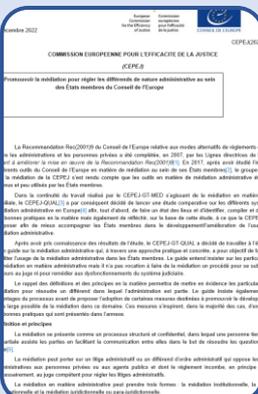
[Cliquez sur la photo pour ouvrir le lien](#)



2. Manuel européen sur la législation en matière de médiation (2019)

Ce manuel propose des pratiques efficaces pour la médiation, encourageant les législateurs à adopter des lois conformes aux normes internationales. Il souligne l'importance de tenir compte du contexte juridique national et de choisir les recommandations adaptées. Une réglementation excessive peut entraver le développement naturel de la médiation. Le Manuel est divisé en deux parties: une avec des exemples concrets reflétant les bonnes pratiques et une analyse comparative expliquant certaines dispositions.

[Cliquez sur la photo pour ouvrir le lien](#)



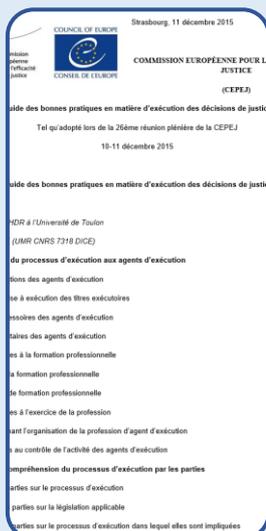
3. Promouvoir la médiation pour régler les différends de nature administrative au sein des États membres du Conseil de l'Europe (2022)

Le guide sur la médiation administrative, à travers une approche pratique et concrète, a pour objectif de favoriser et faciliter l'usage de la médiation administrative dans les États membres. Le guide entend insister sur les particularités de la médiation en matière administrative mais il n'a pas vocation à faire de la médiation un procédé pour se substituer au recours au juge ni pour remédier aux dysfonctionnements du système judiciaire. Le guide insiste également sur les avantages du processus avant de proposer l'adoption de certaines mesures destinées à promouvoir le développement le plus large possible de la médiation dans ce domaine.

[Cliquez sur la photo pour ouvrir le lien](#)

VI. Outils développés en matière d'exécution des décisions de justice

1. Guide de bonnes pratiques en matière d'exécution des décisions de justice (2015)



Il s'agit d'un guide mettant en lumière les bonnes pratiques mises en œuvre dans les États membres en matière d'exécution. Il vise à améliorer la qualité de l'exécution civile.

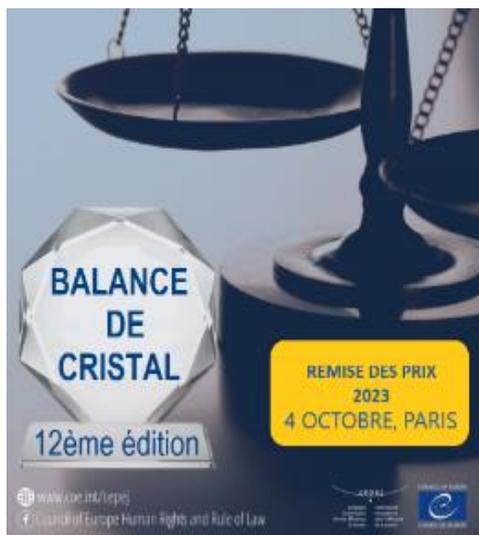
Le guide présente un aperçu des pratiques mises en œuvre dans les différents États membres; propose des recommandations et des mesures à suivre pour chacun des quatre axes, que sont:

1. la maîtrise des opérations d'exécution par les agents d'exécution
2. la compréhension du processus d'exécution par les parties
3. l'amélioration de la qualité des procédures d'exécution
4. la promotion d'une terminologie juridique commune en matière d'exécution

Les parties prenantes des systèmes judiciaires bénéficieront de ces mesures en renforçant leur compréhension du système judiciaire.

Cliquez sur la photo pour ouvrir le lien

VII. Prix Balance de Cristal



Créée en 2005, la "Balance de cristal" est un concours visant à découvrir et mettre en lumière des pratiques innovantes et efficaces concernant le fonctionnement de la justice, des procédures judiciaires ou de l'organisation des tribunaux.

La compétition est ouverte aux tribunaux, aux barreaux, aux professionnels de la justice, ONG, ou aux instances compétentes en matière judiciaire d'un Etat membre du Conseil de l'Europe ou d'un pays observateur auprès de la CEPEJ.

L'objectif de ce Prix est d'identifier et de faire connaître les pratiques innovantes en matière de gestion de procédure, d'organisation des tribunaux et de fonctionnement du système judiciaire en général.

Les initiatives récompensées par le Prix Balance de cristal viennent également nourrir les réflexions d'étudiants en Master 1 et Master 2 des Facultés de droit d'un des pays membres du Conseil de l'Europe ou d'un pays disposant du statut d'observateur auprès de la CEPEJ dans le cadre du Prix Balance de cristal junior.

Les équipes d'étudiants doivent défendre l'un des projets lauréats du Prix Balance de Cristal, par une analyse juridique et un travail de recherche, en mettant en avant les aspects innovants du projet et en étudiant son éventuelle transposition dans un autre contexte ou un autre pays.

